



BUREAU SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an 2017, 21 septembre à 10h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent
CHAPUIS G. (VP)	x			NURY D.		X	
VALLA M.(VP)	X			ORIVES E.	x		
COUDENE P. (VP)	x			VERNEY C.		x	
BULINGE J-P. (VP)	x			ROUVEYROL B.	x		
LEYNAUD J. (VP)	X			ARNAUD R.		x	
XAVIER P. (VP)	x			ROCHETTE D.		x	
CIVIER S. (VP)	x			TALAGRAND M.	X		
SABATIER R.(VP)		x		TESTON J.	X		
MURE I. (VP)	x			AMRANE O.		x	
RIVIER P.	X						
DEBARD J-P	x						

Jacques GENEST, accueille les membres du Bureau et excuse les absents

Le quorum est atteint

Rappel de l'agenda du Président

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER
- 4- Subventions : EP – BF – FT - MDE
- 5- MOT EP et Coordination
- 6- Avenants
- 7- MDE Chaufferie Les Vans – ajustement projet – modalités financières
- 8- Transformation de postes suite promotion interne : Poste rédacteur 2^{ème} classe en 1^{ère} classe et attaché à attaché principal
- 9- Prolongation CDD Jessica Clergue mission de 9 mois
- 11- Divers

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

Subventions : EP – BF – FT - MDE

MOT EP et Coordination

MDE Chaufferie Les Vans – ajustement projet – modalités financières

Transformation de postes suite promotion interne : Poste rédacteur 2^{ème} classe en 1^{ère} classe et attaché à attaché principal

Prolongation CDD Jessica Clergue mission de 9 mois

MAPA photocopieur

Transfert de compétence Eclairage Public : Modalités de gestion des opérations sous Maîtrise d'ouvrage Déléguée

Le compte rendu du Bureau précédent est accepté à l'unanimité.

1- FINANCES

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017				
SITUATION BUDGETAIRE				
INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	31/12/16	BP 2017	21/09/17
DEPENSES	204 - SUBVENTIONS	3 066 121,96 €	3 500 000,00 €	2 105 186,35 €
	21 - ACQUISITIONS	115 355,88 €	404 920,00 €	52 498,96 €
	23 - TRAVAUX	15 207 311,76 €	21 682 859,19 €	9 655 612,84 €
	458- MOT	5 055 529,65 €	15 734 975,92 €	3 781 905,07 €
RECETTES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	4 176 830,57 €	4 524 025,85 €	4 531 906,85 €
	13 - SUBVENTIONS	10 103 727,32 €	10 222 500,00 €	2 989 752,87 €
	458- MOT	6 716 108,59 €	20 333 695,73 €	3 118 511,14 €
FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	31/12/16	BP 2017	21/09/17
DEPENSES	DEPENSES	5 043 826,33 €	8 112 939,42 €	1 127 353,80 €
	73 - TCCFE	7 522 005,69 €	7 300 000,00 €	5 938 156,63 €
RECETTES	75 - Redevances	1 860 574,51 €	1 720 000,00 €	1 872 118,15 €
	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	102 817,41 €	51 000,00 €	50 989,95 €

Le résultat des travaux est « pénalisé » par les arrêts maladie de 2 chargés d'affaires.

Attention, le Président souligne qu'aucune dérogation sur les pénalités ne sera consentie sous son mandat.

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

TRÉSORERIE SDE 07

MOIS	2017	2016	2015	2014	2013
JANVIER	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €	3 161 689,00 €
FEVRIER	1 887 187,41	1 213 576,69 €	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €	2 309 044,00 €
MARS	3 452 413,41	762 498,01 €	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €	5 127 466,00 €
AVRIL	1 113 327,95	806 205,41 €	1 411 938,00 €	785 704,00 €	3 698 750,00 €
MAI		1 280 075,10 €	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €	2 732 227,00 €
JUIN	460 000,00		333 967,72 €	4 999 010,00 €	1 894 635,00 €
JUILLET	1 230 504,58	1 450 331,96 €	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €	3 198 168,00 €
AOÛT				3 463 535,00 €	5 537 863,00 €
SEPTEMBRE	3 211 782,13	4 578 000,00 €	2 871 748,91 €		4 574 886,00 €
OCTOBRE		3 745 264,27 €	2 377 660,00 €	3 657 389,00 €	4 266 827,00 €
NOVEMBRE		3 161 115,95 €	1 616 261,20 €	1 965 542,00 €	2 800 251,00 €
DECEMBRE		2 297 000,00 €	1 622 479,00 €	3 052 933,00 €	3 079 682,00 €
DEPENSES A VENIR			LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE		
Factures attente paiement TP		412 308,69 €		Initiale	1 000 000,00 €
Demandes d'acompte à régler		506 771,24 €		Utilisée 09/17	0,00 €
TOTAL		919 079,93 €		LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE	
				Initiale	1 500 000,00 €
				Utilisée 09/17	0,00 €
				Disponible	1 500 000,00 €

2- TRAVAUX

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

PAIEMENTS TRAVAUX ER

	2016		2017		CREDITS 2017
	PAIEMENTS ER	CUMUL 2016	PAIEMENTS ER	CUMUL 2017	
Janvier	376 396,92 €	376 396,92 €	568 300,69 €	568 300,69 €	14 000 000,00 €
Février	1 221 041,08 €	1 597 438,00 €	850 806,66 €	1 419 107,35 €	14 000 000,00 €
Mars	2 255 973,92 €	3 477 015,00 €	1 329 087,09 €	2 179 893,75 €	14 000 000,00 €
Avril	2 176 636,67 €	4 432 610,59 €	2 696 747,49 €	4 025 834,58 €	14 000 000,00 €
Mai	4 952 953,10 €	7 129 589,77 €			14 000 000,00 €
Juin	413 827,51 €	7 543 417,28 €	2 582 581,88 €	5 279 329,37 €	14 000 000,00 €
Juillet	1 504 474,50 €	9 047 891,78 €	2 359 687,59 €	7 639 016,96 €	14 000 000,00 €
Août					14 000 000,00 €
Septembre	1 876 953,01 €	10 924 844,79 €	2 016 595,88 €	9 655 612,84 €	14 000 000,00 €
Octobre	663 050,03 €	11 587 894,82 €			14 000 000,00 €
Novembre	1 956 950,74 €	13 544 845,56 €			14 000 000,00 €
Décembre	1 662 466,20 €	15 207 311,76 €			14 000 000,00 €



3- SUBVENTIONS

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Synthèse Attribution Subventions

	EP ÉCLAIRAGE PUBLIC	BF BALLONS FLUOS	FT TÉLECOM	CEE
BUDGET PROGRAMME 2017	2 500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
BUREAU DU JOUR :	43 369,00 €	1 993,00 €	692,00 €	45 625,98 €
CUMUL DEPUIS LE 01/01/2017	661 097,00 €	520 067,00 €	168 499,00 €	64 657,39 €
RESTES À ALLOUER :	1 795 534,00 €	-522 060,00 €	330 809,00 €	389 716,63 €

Eclairage Public

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

BP 2017 : 2 500 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
170206E	340 VEYRAS	remplacement d'un support avec projecteurs.	2 007,92 €	1 004,00 €
170205E	347 VOCANCE	Branchement prise pour forains	914,18 €	457,00 €
170204E	331 VALS LES BAINS	EP avenue Paul Ribeyre et le parking de la châtaigneraie	13 600,00 €	6 800,00 €
170203E	83 DUNIERE sur EYRIEUX	Complément au dossier 2016/7 (Annexe financière modificative à la convention)	4 961,55 €	2 481,00 €
170202E	50 CHAMBONAS	Complément au dossier 2016/10 (Annexe financière modificative à la convention)	20 000,00 €	10 000,00 €
170199E	102 GUILHERAND-GRANGES	Remplacement de candélabres accidentés	5 369,80 €	2 685,00 €
170198E	186 PRIVAS	EP Quartier de l'église	46 474,12 €	19 942,00 €
TOTAUX H.T.			93 327,57 €	43 369,00 €

Ballons Fluos

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

BP 2017 : 0 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
170201E	76 CRUAS	Remplac. BF : Complément au dossier 2016/7 (Annexe financière modificative à la	1 343,77 €	672,00 €
170200E	224 ST CIRGUES EN MONTAGNE	Remplac. BF : Complément au dossier 2016/4 (Annexe financière modificative à la	2 642,99 €	1 321,00 €
TOTAUX H.T.			3 986,76 €	1 993,00 €



Telecom

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

BP 2017 : 500 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
170050T	316 SOYONS	Complément au dossier 2017/4 - (FT 14/0339 - Trx Coord. Dissimulation R	1 383,73 €	692,00 €
TOTAUX H.T.			1 383,73 €	692,00 €

CEE

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

BP 2017 : 500 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
17-0071CEE	102 GUILHERAND-GRANGES	Remplacement des menuiseries de la cantine de l'école Savine	4 000,00 €	1 200,00 €
17-0051CEE	102 GUILHERAND-GRANGES	Rénovation de l'école de la Beaulieu	11 120,00 €	5 220,80 €
17-0050CEE	102 GUILHERAND-GRANGES	Remplacement des menuiseries de l'école du Mazet	10 576,00 €	5 288,00 €
17-0030CEE	19 AUBENAS	Menuiseries de la mairie annexe - Troisième tranche	22 187,00 €	10 656,10 €
17-0027CEE	340 VEYRAS	Rénovation de la salle d'activités et isolation du toit de l'école primaire	11 661,32 €	5 830,66 €
17-0021CEE	66 CHOMERAC	Pompe à chaleur de la salle du Triolet	25 405,00 €	11 621,50 €
16-0078CEE	255 ST JULIEN EN ST ALBAN	Réhabilitation de l'appartement de la mairie	10 054,60 €	5 027,30 €
16-0077CEE	255 ST JULIEN EN ST ALBAN	Réhabilitation du bâtiment de la poste	3 908,10 €	781,62 €
TOTAUX H.T.			98 912,02 €	45 625,98 €

Opérations sous Maîtrise d'ouvrage Temporaire

MOT ER en coordination avec EP

BUREAU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Marché 2013-2015

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	COORDINATION ER / EP / FT	APS EP	APS FT	APS CÂBLAGE	APS TEL2	TOTAL
17/0316	9	107 JAUJAC	ENF - ALLEE DU PRE - LA POSTE	21 727,19 €	22 730,78 €	0,00 €	0,00 €	44 457,97 €
17/0198	9	322 THUEYTS	PC - Parcelle F 1024 - Poste "DARDET"	1 234,38 €	1 611,34 €	0,00 €	0,00 €	2 845,72 €
Totaux H.T.				22 961,57 €	24 342,12 €	0,00 €	0,00 €	47 303,69 €



MOT ECLAIRAGE PUBLIC

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	ÉCLAIRAGE PUBLIC	MONTANT HT
170045EP	5	66 CHOMERAC	Place du champ de mars	24 215,35 €
170046EP	10	24 BANNE	Remplacement Ballons Fluo	64 016,49 €
170047EP	5	27 BEAUCHASTEL	Lotissement les goelands	6 104,57 €
170048EP	5	27 BEAUCHASTEL	Eclairage parking	10 561,04 €
170049EP	1	160 LE MONESTIER	Remplacement Ballons Fluo	21 071,56 €
160189EP	11	282 ST PIERRE DE COLOMBIER	Remplacement boule et ajout de 2 candelabres	12 130,28 €
170050EP	10	190 ROCHECOLOMBE	Allimentation des borne + ajout de deux candelabres	8 440,98 €
170051EP	4	192 ROCHEPAULE	Remplacement Ballons Fluo 2eme tranche	20 057,64 €
160190EP	11	153 MAYRES	Amenagement de la place	30 000,00 €
TOTAL H.T.				196 597,91 €

4- Avenant n°1 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur à Les Vans

Le Président rappelle au bureau que le SDE07 a été mandaté par la commune de Les VANS pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Ainsi après délibérations du conseil municipal de la commune en date du 19 juillet 2016 et du Bureau Syndical du SDE07 en date du 25 juillet 2016, une convention de mandat a été signée.

Le Président informe le bureau des modifications intervenues sur ce projet de construction et notamment de :

- la prise en compte des travaux sur le secondaire du gymnase, du centre d'accueil, de la maison des associations ;
- La nouvelle implantation de la chaufferie bois sur la parcelle communale cadastrée A 2208, à proximité du gymnase ;
- La mise en place d'une Gestion Technique Centralisée ;
- La réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux.

Par délibération du conseil municipal de la commune de Les Vans en date du 28 juin 2017, l'estimation de l'Avant-Projet Détaillé (APD), présenté par le maître d'œuvre ALPHA JM a été approuvé pour un montant de 535 481 euros HT.

La répartition de cette estimation est la suivante :

Poste	Montant euros HT
Gros œuvre	40 692
Serrurerie	25 710
Chaufferie bois – Electricité – Réseau de chaleur : Primaire	307 886



Chaufferie bois – Electricité – Réseau de chaleur : Secondaire	51 446
Option 1 : Réseau ADIS	41 495
Option 2 : Panneaux eau chaude plafonniers pour le gymnase	46 200
Option 3 : Gestion Technique Centralisée	22 052
TOTAL	535 481

Il est à noter que cette estimation financière pourra évoluer à la baisse en fonction des choix de la commune qui interviendront lors de l'attribution du marché de travaux. En effet, la commune se réservera la possibilité de ne pas retenir les variantes du marché incluant le réseau secondaire du gymnase et le réseau ADIS.

Le Président informe le bureau que dans le cadre des études de ce projet, il sera nécessaire de fixer le montant de la rémunération définitive une fois connu les choix de la commune au regard des variantes possibles.

Toutefois en partant sur l'estimation haute du montant des travaux validé en APD, l'estimation du montant du forfait définitif serait de 33 735.3 euros HT :

En effet, la rémunération provisoire de ce lot était de 24 998.34 euros H.

Le forfait définitif s'obtient en appliquant au forfait provisoire un coefficient de correction C. Ce coefficient de correction se calcule en divisant le coût prévisionnel par le montant de l'enveloppe financière.

Le montant de l'enveloppe des travaux, était de 396 799 euros HT.

Estimation du forfait définitif = $24\,998.34 \times (535\,481 / 396\,799) = 33\,735.3$ euros HT.

Le Président rappelle ensuite au bureau qu'un avenant N°1 au lot 1 « maîtrise d'œuvre » du marché de maîtrise d'œuvre et prestations associées a été passé en date du 12 juin 2017 pour un montant de 1 249.92 euros HT. Cet avenant correspond à une rémunération supplémentaire liée à la réalisation à 2 reprises des études relatives notamment à l'implantation de la future chaufferie bois.

Enfin, le Président informe le bureau que dans le cadre de l'avancement de la phase projet, le coordinateur SPS a demandé la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux.

Ainsi, après accord du maître d'ouvrage, le SDE07 a confié cette mission à QUALICONSULT IMMOBILIER pour un montant de 1 625 euros HT.

Au regard des modifications du projet, le Président présente ensuite le nouveau tableau de l'investissement de cette opération :

1. TRAVAUX		
Chaudière bois, silo, réseau de chaleur et installations du réseau secondaire	Montant en euros HT	Montant euros TTC
Gros œuvre	40 692 €	48 830 €
Serrurerie	25 710 €	30 852 €
Chaudière bois - Electricité - Réseau de chaleur : Primaire	307 886 €	369 463 €
Chaudière bois - Electricité - Réseau de chaleur : Secondaire	51 446 €	61 735 €
Option 1 : Réseau ADIS	41 495 €	49 794 €
Option 2 : Panneaux eau chaude plafonniers pour le gymnase	46 200 €	55 440 €
Option 3 : GTC	22 052 €	26 462 €
Sous total chaudière bois, silo et réseau de chaleur	535 481 €	642 577 €
Total travaux	535 481 €	642 577 €
2 ETUDES		
Etudes	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Lot 1 "maîtrise d'œuvre" - Estimation haute du forfait définitif	33 735 €	40 482 €
Lot 1 "maîtrise d'œuvre" - avenant N°1	1 250 €	1 500 €
Lot 2 Contrôle technique	4 320 €	5 184 €
Lot 3 CSPTS	1 840 €	2 208 €
Etude amiante avant travaux	1 625 €	1 950 €
Total Etudes	42 770 €	51 324 €
3 DIVERS		
Divers	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Frais d'appel d'offres et de reprographie	2 242 €	2 690 €
Total Divers	2 242 €	2 690 €
4 IMPREVUS		
Imprévus	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Imprévus, révisions	44 838 €	53 806 €
Total Imprévus	44 838 €	53 806 €
Montant enveloppe prévisionnelle hors honoraires SDE07 euros HT	625 331 €	750 397 €
5 HONORAIRES SDE07		
Honoraires SDE07	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Rémunération du mandataire (3% enveloppe prévisionnelle)	18 760 €	22 512 €
Total honoraires	18 760 €	22 512 €
TOTAL GENERAL EUROS HT	644 091 €	772 909 €

En ce qui concerne le financement de cette opération, le Président informe le bureau que suite à la demande de subvention envoyée à la Région, un arrêté attributif a été transmis à la commune pour un montant de 131.064.9 euros et ce dans le cadre du programme FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020.



Ainsi ci-dessous, le nouveau tableau de financement du projet à prendre en compte :

PLAN DE FINANCEMENT			
	Montant euros	Commentaires	Part du coût total en %
Etat - Fonds de soutien à l'investissement public local	101 500 €	Acquis	15,76%
Conseil Régional - Programme FEDER	131 065 €	Acquis	20,35%
Département - Appel à Projets Ardèche Durable	80 000 €	Acquis	12,42%
Participation Communauté de Communes - réseau secondaire du gymnase	46 200 €	Estimation	7,17%
Participation ADIS - réseau dédié	41 495 €	Estimation	6,44%
Participation du Maître d'ouvrage	243 831 €	Estimation	37,86%
COÛT TOTAL HT	644 091 €		100,00%

Enfin, au vu du nouveau tableau de l'investissement et au regard de l'acompte N°1 déjà demandé à la commune pour un montant de 76 549 euros HT, le Président présente ci-dessous le nouvel échéancier des remboursements de la participation communale à prendre en compte :

Échéances	Montant participation communale (euros HT)	Calendrier	Cumul des versements de la commune (euros HT)	Part du versement de la commune (%)
Acompte N°1	76 549 €	Intervenu à la notification au maître d'œuvre	76 549 €	12%
Acompte N°2	96 614 €	Dès la notification aux prestataires du marché de travaux	173 163 €	27%
Acompte N°3	161 023 €	Dès mandatement par le mandataire d'au moins 30% du total des marchés de travaux	334 185 €	52%
Acompte N°4	161 023 €	Dès mandatement par le mandataire d'au moins 60% du total des marchés de travaux	495 208 €	77%
Solde	148 883 €	Au plus tard dans les 4 mois suivant l'expiration de la garantie de parfait achèvement	644 091 €	100%



5- Transformations d'emploi

Afin d'assurer l'avancement de grade de deux agents du syndicat, il vous est proposé les transformations suivantes :

- **1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en rédacteur principal 1ère classe**
- **1 poste d'attaché en attaché principal**

6- Prolongation Jessica CLERGUE – 9 mois

Par délibération en date du 26 septembre 2016, Mademoiselle Jessica CLERGUE intervenait au sein de notre collectivité dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, en alternance afin d'obtenir son diplôme « BACHELOR RH ».

Elle conduisait le projet de mise en place de notre SI RH et menait en parallèle sa formation.

Par délibération en date du 25 juillet dernier, le Bureau Syndical proposait un Contrat à Durée Déterminée à Mademoiselle CLERGUE afin de pouvoir finaliser le déploiement de ce projet.

Le travail engagé nécessite une plus grande appréhension du logiciel et la formation des agents en interne. Un travail en transversalité avec l'ensemble des services doit donc être mené. D'autre part, Dans le cadre du processus de dématérialisation mené par le syndicat, il convient également d'inscrire la dimension « Ressources Humaines » dans cette démarche jusqu'à son archivage. Un travail de fond doit donc être réalisé en partenariat avec notre archiviste.

Compte tenu de ces éléments et du travail de fond à effectuer avec la Direction Générale en matière de Ressources Humaines, il conviendrait de prolonger le contrat de Mademoiselle CLERGUE.

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau de recruter Mademoiselle Jessica CLERGUE pour une durée déterminée de 9 mois pour mener à bien ces missions.

7- MAPA Photocopieurs

Conformément à la délibération du 25 février 2013, un contrat de maintenance pour 2 photocopieurs a été conclu avec la société Xerox. Le contrat se terminant cette année, un Marché à procédure adaptée a donc été lancé le 01 juin 2017, avec une date limite de candidature au 23 juin 2017.



Après analyse des cinq candidatures reçues et des offres, selon les critères définis au préalable dans le règlement de consultation :

- Le prix proposé par le prestataire pour la location des machines et la maintenance (40%) ;
- Les caractéristiques techniques et la maintenance (50%) ;
- La formation pour toute la durée du contrat pour les utilisateurs (10%) ;

PRESTATAIRE	PRIX	CARACTERISTIQUES + MAINTENANCE	FORMATION	TOTAL	RANG	NOTE SUR 100
<i>Infinity</i>	<i>3.26</i>	<i>4.8</i>	<i>1</i>	<i>9.06</i>	<i>1</i>	<i>90.6</i>

Le choix s'est donc porté sur la Société INFINITY, située à Guilherand-Granges.

8- Transfert de compétence Eclairage Public : Modalités de gestion des MOT

Vu Les statuts du SDE07 portant compétence facultative en matière d'éclairage public en son article 4-1-5

Vu la délibération du comité syndical en date du 06 mars 2017 relatif au règlement de la compétence facultative Eclairage Public du SDE 07,

Les communes délibèrent progressivement pour transférer la compétence au syndicat. Les états d'actifs sont en cours de finalisation et figureront sur les procès-verbaux signés par les deux parties, les opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en cours de travaux avec un état des lieux afin de clarifier les financements et de ne pas les confondre avec les opérations à venir dans le cadre du transfert à compter du 1^{er} janvier 2018.

S'agissant d'opération sous maîtrise d'ouvrage déléguée dont les conventions auraient été signées mais dont les travaux n'auraient pas commencés, le Président propose aux membres du Bureau qu'elles reviennent donc dans le giron du transfert de compétence « Eclairage Public ».

Ainsi, seules les opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée ayant fait l'objet d'un Ordre de Service Travaux doivent être traitées comme telles et ne peuvent être reprises dans le cadre du transfert de compétences. Elles sont inscrites au PV du transfert comme des opérations spécifiques et la commune ne peut donc bénéficier des conditions financières du transfert de compétences.

Fin de séance